

L'assurance contre la perte de revenus est un dispositif souscrit par la Région wallonne, au bénéfice des citoyens, auprès d'un organisme assureur. Elle vise à prendre en charge une partie du remboursement du prêt hypothécaire lorsque l'emprunteur est confronté soit à une perte totale et involontaire d'emploi, soit à une incapacité totale de travail ou à une mise en disponibilité. Le bénéfice de cette assurance est accordé pour une durée maximale de huit ans à compter de la prise de cours du prêt, pour autant que le bénéficiaire continue à occuper le logement.

Il convient au préalable de relever que, contrairement au Fonds du Logement, la SWCS n'est pas en mesure de fournir une information précise quant à ses emprunteurs qui auraient introduit un dossier en vue de bénéficier de l'assurance contre la perte de revenus. Cela s'explique par une différence de logiciel entre les deux organismes.

Le tableau suivant reprend le nombre de potentiels bénéficiaires à l'APR identifiés auprès de la SWCS, année par année :

Année	Nombre de potentiels bénéficiaires
2020	609
2021	664
2022	877
2023	915
2024	663
2025	423
2026	212

Il s'agit de candidats remplissant théoriquement les conditions d'accès à l'assurance contre la perte de revenus lors de la décision d'octroi du crédit.

Pour un aperçu global concernant le nombre de demandes d'assurances contre la perte de revenus introduites, les décisions d'octroi et de refus et les recours y afférents, je vous renvoie vers votre question « générale » à ce sujet.

Le nombre de dossiers de crédit SWCS ayant bénéficié d'une intervention effective de l'APR est le suivant :

Année de l'acte hypothécaire	Nombre de dossiers
2020	13
2021	11
2022	20

2023	28
2024	13
2025	1

Cela représente une intervention pour un montant de 157.337,90 € durant la période s'écoulant entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2025.

Les tableaux, ci-après, reprennent les données ventilées sur le profil des bénéficiaires selon le statut professionnel, la tranche d'âge et la composition du ménage. Le nombre de dossiers mentionné dans ces tableaux vise le nombre d'emprunteurs, contrairement au nombre repris dans le tableau ci-avant qui concerne le nombre de dossiers en tant que tels. Il convient de noter que la SWCS propose un crédit mixte qui est composé d'un accesspack et d'un rénopack. Lorsque l'intervention de l'APR concerne ce type de prêt mixte, elle peut intervenir sur les 2 dossiers. Cela explique la différence de nombre entre ces tableaux.

Répartition par statut professionnel (emprunteur principal)

Statut professionnel	Nb dossiers	% du total	Âge moyen
Employé	33	46,5%	40 ans
Ouvrier	25	35,2%	38 ans
Autre profession	13	18,3%	35 ans
TOTAL	71	100%	38 ans

Répartition par tranche d'âge (emprunteur principal)

Tranche d'âge	Nb dossiers	% du total
< 30 ans	11	15,5%
30 – 39 ans	33	46,5%
40 – 49 ans	21	29,6%
50 ans et +	6	8,5%
TOTAL	71	100%

Répartition par composition du ménage

Composition du ménage	Nb dossiers	% du total
Personne seule sans enfant	19	26,8%
Personne seule + 1 enfant	10	14,1%
Personne seule + 2 enfants	8	11,3%
Couple sans enfant	17	23,9%
Couple + 1 enfant	10	14,1%
Couple + 2 enfants	7	9,9%
TOTAL	71	100%

Il n'y a pas d'évaluation récente du dispositif. Dans le cadre des missions qui seront confiées à l'Agence de l'Habitation, notamment en termes d'évaluation des besoins et de l'impact des aides octroyées, ce dispositif pourra le cas échéant faire l'objet d'une évaluation.